

Initiatives ministérielles

donnant des conseils stratégiques d'intérêt général indépendants sur des questions liées à la politique juridique et la réforme du droit. Cela me semble être un énoncé de mission assez simple et clair.

Par conseil indépendant, on entend un conseil donné sans qu'il n'y ait de liens avec le parti au pouvoir ou le parti de l'opposition. Il est vrai qu'il arrive souvent que le tiers parti ne se comporte pas vraiment comme un parti politique. Les partis qui n'existent pas depuis bien longtemps et n'ont à peu près pas d'histoire ne comprennent pas vraiment comment les partis politiques doivent se comporter. Cela ne les empêche pas d'être des partis politiques, au sens où l'entend le directeur général des élections. Ce pourrait être tragique. C'est peut-être malheureux, mais ce sont des partis politiques. Certains d'entre eux semblent être des partis politiques professant plus que leur part d'idées creuses. En tant que partis politiques, ils ne sont pas considérés comme indépendants.

• (1155)

La députée de Calgary est d'avis que son parti pourrait le faire de manière indépendante. Il se peut fort bien, en vertu du Règlement, que leur condition de néophytes au Parlement fasse qu'on ne les considère pas comme indépendants, même s'ils forment le tiers parti. Il y a d'autres adjectifs, comme stratégique, juridique et ainsi de suite, mais ils ne s'appliquent pas nécessairement non plus. Je ne ferai aucun commentaire à ce sujet. Surtout pas.

Je tiens à rappeler aux députés du troisième parti et à mes chers collègues de ce côté-ci de la Chambre qu'il est très important de tenir les promesses faites dans le livre rouge.

M. Stinson: On appelle cela du favoritisme, avec un grand F.

Mme Clancy: Un mot de cinq syllabes. Bravo!

Lorsque je siégeais de l'autre côté de la Chambre durant la dernière législature et que j'ai vu qu'on abolissait la Commission de réforme du droit, j'étais très déçue, ainsi que beaucoup de mes collègues. Je sais à quel point un tel organisme est essentiel à l'évolution de la législation dans notre pays.

L'une des choses que fait la commission du droit, c'est jeter un regard critique sur la modernisation de nos lois. Le mot modernisation est très important. Encore une fois, tous ces mots comme moderne, progressiste et tourné vers l'avenir, tout comme les mots indépendant et stratégique, ne sont pas très familiers à certains de nos collègues.

La commission aura cinq principes qui lui serviront de guide. Elle adoptera une approche multidisciplinaire, ce qui est très important. Comme je l'ai déjà dit, la conception des lois et la réforme du droit ne peuvent pas être confiées exclusivement aux avocats ou aux législateurs. On doit faire intervenir des gens de tous les secteurs de la société pour écouter ce qu'ils ont à dire, pour savoir ce dont ils ont besoin.

Lorsque j'enseignais le droit, je disais à mes étudiants que le droit est une science sociale réactive. En général, on adoptera une loi en réaction à une situation précise, en réponse à un besoin précis.

Parfois, comme dans le domaine des droits de la personne, la loi est proactive. Pour beaucoup d'entre nous, spécialement ceux

qui attachent une grande importance aux droits de la personne et qui voient cela comme un des faits saillants de leur carrière parlementaire, la loi devient proactive.

En général, elle est réactive, et c'est à une commission du droit qu'il revient d'aller fouiller dans le cœur et dans l'esprit des gens d'une façon que les législateurs et les avocats n'ont pas le temps de faire. C'est un travail précis auquel cette commission pourra consacrer tout son temps, alors que les législateurs, contrairement aux réponses plutôt superficielles du troisième parti, ont d'autres choses à faire.

En tant que législateurs et en tant que députés, nous avons des affaires à régler, nous avons du travail à faire en comité, nous avons du travail politique à faire et nous devons faire la navette entre nos circonscriptions et Ottawa. C'est un travail énorme, et je n'ai pas à en convaincre personne ici, y compris les députés du troisième parti.

Pour bien servir le pays au sein de la Commission de réforme du droit, ses membres devront y consacrer tout leur temps puisqu'ils auront un travail très exigeant.

Il me semble que c'est là un concept assez simple à comprendre. De toute évidence, ça ne l'est pas pour certains, mais je ne peux faire que ce que m'ont demandé de faire ceux qui dirigent le débat. Fais ce que dois, et advienne que pourra.

Il y a cinq principes directeurs. J'ai parlé du premier, la perspective multidisciplinaire large et ouverte qui permettrait de rendre le travail de la commission plus accessible et plus facilement compréhensible par les Canadiens. C'est là quelque chose auquel je tiens beaucoup.

• (1200)

J'ai enseigné le droit, le droit familial, le statut juridique des femmes, le droit et les personnes âgées et le droit de l'environnement à des étudiants de premier cycle dans plusieurs universités de la Nouvelle-Écosse et j'ai toujours trouvé extrêmement important de démystifier le processus juridique pour la majorité des Canadiens.

Que nous soyons législateurs ou avocats, beaucoup de gens nous disent que, pour eux, la terminologie légale et juridique est un jargon obscur, et ils ont bien raison. Il arrive que le Canadien moyen ne comprenne pas de quoi parle certains documents juridiques et certaines lois. La Commission de réforme du droit aura notamment pour fonction de rendre le droit plus facilement compréhensible pour les Canadiens, d'effectuer des travaux de recherche innovateurs et d'appliquer de nouvelles techniques aux méthodes de consultation et aux pratiques de gestion.

À l'approche du troisième millénaire, les innovations techniques dont dispose le Canada sont immenses. Du côté de la technologie, le Canada se trouve dans le peloton de tête sur la scène mondiale et il est même en tête du peloton dans certains secteurs de la haute technologie et, à l'exception des gens formés dans les disciplines de pointe, tout cela demeure bien obscur pour la grande majorité des Canadiens.

Combien plus obscur est le processus réglementaire et législatif de notre pays? C'est pourquoi il est d'autant plus nécessaire que la commission de réforme du droit fasse en sorte que les mesures législatives soumises au gouvernement soient moins obscures pour les Canadiens.